

Image not found or type unknown



Carrières longues et congés de maladie

Par **pp85**, le **03/05/2016** à **11:25**

Bonjour,rnrnrnJ'ai bientôt 58 ans et ai commencé à travailler en 1974 à 16 ans. A ce titre je peux bénéficier des carrières longues.rnJ'ai eu deux vies pro l'une dans le privé, l'autre dans la fonction publique.rnrnJe suis en arrêt de travail depuis le 29 septembre 2014 et les médecins m'ont déclaré inapte pour l'exercice de mes fonctions.rnrnJe ne comprends pas bien la réglementation et désirerais savoir s'il y a des incidences liées aux CLM, CLD vis à vis de la possibilité de faire valoir mes droits liés aux carrières longues.rnrnMerci beaucoup,rnrnCordialementrnrnPascal PERRET

Par **Visiteur**, le **09/06/2016** à **21:33**

Bonsoir, avez vous votre rsi complet ?rnLe mieux est de vous connecter sur le site et poser la question ou prendre rdv, ils sont très compétents.